

# La transmission locale de la mpox (clade 2b) se poursuit à Montréal

10 décembre 2024

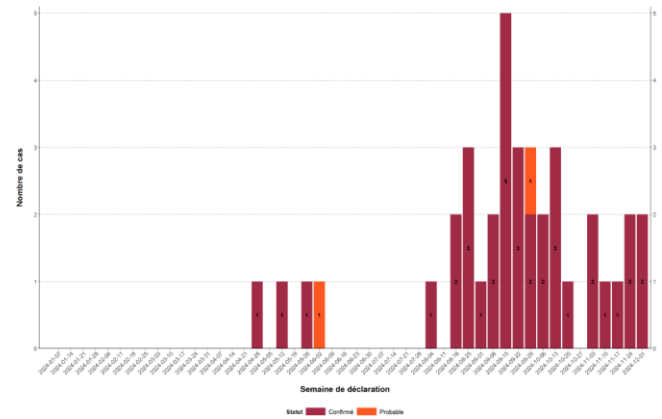
La Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal continue d'observer une transmission locale soutenue de la mpox (clade 2b) au sein de certaines populations à Montréal. Trente-quatre cas de mpox ont été déclarés à la DRSP depuis la mi-août, pour un total de 38 cas en 2024. **La plupart des cas déclarés récemment n'avaient reçu aucune (53 %) ou une seule (18 %) dose de vaccin contre la mpox.**

À titre comparatif, 11 cas de mpox avaient été déclarés en 2023. Il s'agit d'une nouvelle écloison de mpox à Montréal, la première depuis [l'écloison de 2022](#) durant laquelle environ 400 cas avaient été recensés à Montréal.

Similairement à l'écloison de 2022, la transmission implique principalement des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH). Tous les cas pour lesquels une analyse de laboratoire est disponible ont été infectés par le virus de **clade 2b (le même clade qu'en 2022)**. Les [manifestations cliniques](#) des cas récents s'apparentent à celles observées pendant [l'écloison de clade 2b en 2022-2023](#) ; les cas vaccinés sont généralement moins symptomatiques que les cas non-vaccinés. Le mode de transmission demeure le contact direct entre la peau ou les muqueuses et les lésions ou liquides biologiques d'une personne infectée lors d'un **contact sexuel**. La majorité des cas auraient acquis leur infection localement à Montréal.

La DRSP de Montréal invite les cliniciens à rehausser leur vigilance face à la mpox et à continuer de promouvoir la vaccination auprès des personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec.

Nombre de cas de mpox par semaine de déclaration, 2024



## RECOMMANDATIONS

### 1. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant une(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de la mpox

- Envisager le diagnostic de la mpox chez les personnes avec des [symptômes compatibles](#), même si elles ont reçu une ou deux doses de vaccin contre la mpox car la protection conférée par le vaccin n'est pas de 100 %. En particulier, 29 % cas de mpox déclarés en 2024 avaient reçu 2 doses de vaccin contre la mpox (et la 2<sup>e</sup> dose remontait à plus de 18 mois).
  - Envisager d'autres étiologies communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et aux [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge pour ces autres étiologies.
  - Pour toute personne de retour de voyage d'une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpox de clade 1 est documentée](#), se référer à l'Appel à la vigilance [Écloisons de mpox dans certains pays d'Afrique : conduite face à un cas suspect de retour de voyage](#) publié le 30 août 2024.
  - Bien que plusieurs professionnels de la santé soient outillés pour prendre en charge les patients avec des symptômes compatibles avec la mpox, ceux qui souhaitent référer leurs patients pour une évaluation spécialisée et un dépistage peuvent obtenir un rendez-vous dans une des cliniques d'évaluation spécialisée en contactant le **514 766-3974**, option 3, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et les samedi et dimanche de 8 h à 16 h ou en transmettant le numéro directement à leurs patients.

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

## RECOMMANDATIONS (suite)

- Investiguer les personnes répondant à la [définition de cas suspect](#) de mpox en obtenant des **prélèvements appropriés** pour confirmer le diagnostic.
    - Se référer au [Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Les spécimens prélevés de patients chez qui la mpox est suspectée sont considérés comme des matières infectieuses de catégorie A pour le transport. Ces spécimens peuvent toutefois être envoyés en catégorie B via le certificat temporaire TU 0886 (à inscrire sur la boîte d'envoi).
    - Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement afin d'assurer leur traitement prioritaire, faciliter le triage des autres échantillons prélevés chez le patient, et assurer la sécurité du personnel de laboratoire.
  - Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques, les cas et les contacts selon le jugement clinique et en se référant aux sections [Traitement](#) et [Prévention et recommandations](#) de la page web du MSSS [Mpox \(variole simienne\)](#) à l'intention des professionnels de la santé.
- 2. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant un(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de mpox**
- Se référer aux recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les [mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins](#).
  - Lorsque des personnes présentant des symptômes suggestifs de mpox consultent un milieu clinique, elles sont invitées à couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, à procéder à l'hygiène des mains et à porter un masque de qualité médicale.
- 3. Recommander la vaccination en préexposition aux personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)**
- Recommander la vaccination primaire complète (2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours) selon les indications du [PIQ](#). L'infection peut quand même survenir chez les personnes vaccinées, mais ces personnes sont généralement moins symptomatiques que les personnes non-vaccinées.
  - Les [personnes à risque](#) pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur [clic-santé](#). Certains sites de vaccination dont le [PSL Ville-Marie](#) offre également la **vaccination sans rendez-vous**. La vaccination est disponible **gratuitement** pour toutes les personnes pour lesquelles elle est indiquée, incluant les personnes sans RAMQ.
- 4. Déclarer toute infection répondant à la définition de cas suspect à la [Direction de santé publique du lieu de résidence](#) du cas :**
- Par télécopieur au (514) 528-2461, utiliser le [formulaire PDF dynamique pour la déclaration de la mpox](#) ou le [formulaire usuel de déclaration des MADO](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes.
  - Par téléphone, composer le (514) 258-2400 et demander à parler au professionnel de garde en maladies infectieuses.
  - La déclaration à la DRSP permet de débiter l'enquête épidémiologique et l'intervention auprès des contacts, ainsi que de suivre la situation épidémiologique et d'évaluer l'efficacité des interventions, incluant l'offre de vaccination.

### Liens utiles :

- [Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) – INSPQ.qc.ca](#)
- [Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\) – Protocole d'immunisation du Québec – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) - Canada.ca](#)
- [Principaux repères sur l'orthopoxvirose simienne \(who.int\)](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours